

Doon de la Roche. Chanson de geste de la fin du XII^e siècle

Paris, Champion, 2011

Stéphane Marcotte

Traducteur : Nathalie Reniers-Cossart



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/peme/5326>

DOI : [10.4000/peme.5326](https://doi.org/10.4000/peme.5326)

ISSN : 2262-5534

Éditeur

Société de langues et littératures médiévales d'oc et d'oïl (SLLMOO)

Référence électronique

Stéphane Marcotte, « *Doon de la Roche. Chanson de geste de la fin du XII^e siècle* », *Perspectives médiévales* [En ligne], 35 | 2014, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 26 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/peme/5326> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/peme.5326>

Ce document a été généré automatiquement le 26 novembre 2020.

© Perspectives médiévales

Doon de la Roche. Chanson de geste de la fin du XII^e siècle

Paris, Champion, 2011

Stéphane Marcotte

Traduction : Nathalie Reniers-Cossart

RÉFÉRENCE

Doon de la Roche. Chanson de geste de la fin du XII^e siècle, traduction en français moderne de Nathalie Reniers-Cossart, Paris, Honoré Champion, « Traductions des classiques du Moyen Âge », n° 89, 2011, 192 p.

- 1 Nathalie Reniers-Cossart nous offre ici la traduction d'une chanson de geste dont l'édition de référence n'est malheureusement pas encore disponible. Peut-être me sera-t-il loisible d'y revenir plus en détail, lorsque cette édition, annoncée à paraître (p. 177), sera publiée. Je vais donc me borner à quelques remarques d'ensemble, et d'abord à une rapide présentation du texte à partir des quelque 20 pages d'introduction.
- 2 Cette chanson de geste, qui compte 131 laisses et 4636 alexandrins assonancés (p. 7 ; je pense qu'il s'agit là d'une erreur, l'édition de Paul Meyer et Gédéon Huet en comptant 4638 ; elle compte aussi 130 laisses, voir *infra*), est conservée dans un seul manuscrit (British Library, Harley 4404) ; il subsiste également un court fragment de 359 vers conservé à la BnF (nouv. acqu. Fr. 23087). Il en existe une édition, dont l'histoire fut « longue, compliquée et finalement douloureuse », au dire de ses éditeurs, P. Meyer et G. Huet (S.A.T.F., 1921, p. I). La traductrice évoque brièvement les problèmes liés à l'unicité du manuscrit et les nombreuses interventions qu'elle induit, tout particulièrement en raison de lacunes nombreuses (p. 20), qu'elle signale dans ses notes p. 157-175 ; c'est la raison pour laquelle il ne m'a pas semblé raisonnable de juger de ce travail avant l'achèvement du texte qu'il translate et qui présentera sans doute d'assez importantes divergences avec l'édition de la SATF (à laquelle je me référerai néanmoins sporadiquement). On pourrait considérer que traduire avant d'éditer revient à mettre

la charrue avant les bœufs : ce n'est pas mon avis, car la traduction aide assurément à déceler et à résoudre bien des problèmes textuels ; on peut donc espérer que l'édition bénéficiera de ce travail.

- 3 Je ne vais pas raconter l'histoire de l'Allemand Doon, duc de Lorraine, de sa femme Olive, sœur du roi Pépin, de leur fils Landri, futur prince consort de Constantinople par son mariage avec Salmadrine, fille de l'empereur Alexandre, et des traîtres qui tentent de les séparer, y parvenant assez pour que Doon répudie un temps son épouse, chasse son fils, et convole avec Audegour, fille du traître Tomile, oncle de Ganelon, dont il aura un fils, Malingre, lequel sera donc le cousin de l'illustre félon, qu'il surpasse assurément dans ses œuvres. Disons seulement que le récit, qui ne se rattache précisément à aucun cycle épique connu, est enlevé, violent et dans une certaine mesure romanesque. Ce court texte, assez mal conservé et qui n'est pas un chef-d'œuvre, a toutefois une postérité européenne, ibérique et scandinave (p. 12), qui contribue à le rendre digne d'intérêt.
- 4 Romanesque, je ne pense pas, toutefois, qu'il le soit assez pour justifier la forme prosifiée adoptée par la traductrice. Il me paraît au contraire regrettable que l'on fasse disparaître, dans la version néo-française, toute trace de la poéticité du texte, sans même songer à conserver un semblant de disposition en vers. Si encore la traduction brillait par sa qualité poétique, compensait la déperdition du mètre par une tentative de prose poétique, l'on n'en serait pas autrement marri. Mais, comme d'habitude, ce n'est pas le cas (je ne prétends pas que ce soit facile, ni même, peut-être, faisable). Du poème, il ne reste absolument rien ; la chanson de geste se réduit ici à une narration, encombrée, du coup, de répétitions et de lourdeurs qui n'ont plus guère de fonction justifiable. Je ne jette pas la pierre à la traductrice, tant s'en faut, dont la version, relativement soignée dans le genre « traduction de concours », se lit sans déplaisir et qui a fait de son mieux, comme elle l'a vu faire partout. Ma critique, qui s'applique au cas particulier du présent travail, est générale et pourrait être réitérée sans fin.
- 5 Encore quelques remarques de détail pour finir, dans la limite de ce que l'on peut apprécier sans le texte traduit, et qui seront peut-être utiles à l'éditrice du texte ; p. 22, je ne comprends pas le saut de laisse entre les vers 51 et 52 (de II à III), alors que l'assonance, en /e/, ne change pas, ce qui occasionne un décalage avec l'édition de P. Meyer et G. Huet ; p. 24 (IV) et p. 158, note elliptique 120, à propos d'*Iduein le brigand*, je ne vois pas bien de quel « mauvais larron » il est question (notons que cette leçon est rejetée par P. Meyer et G. Huet, p. 6, qui porte « Hervi (?) le Larron », mais à tant faire que corriger, peut-être aurait-on pu lire *Hervi de Lion*, d'apr. v. 1130 où ce personnage est qualifié « li cuverz de put lin ») ; p. 53 (XLI), l. 7, il me paraît peu souhaitable de placer entre crochets le référent d'un pronom personnel, comme ceci : « ils [les compagnons de Landri] sont... » ; de façon générale, la traductrice abuse des crochets pour restituer toutes sortes d'éléments absents du texte mais induits par le contexte (cf. p. 83, LXII, l. 20 ; p. 104, LXXXVIII, l. 2 ; p. 121, XCIX, l. 10 ; p. 122, C, l. 6, et *passim*) ; un traducteur n'est pas censé procéder de cette manière chaque fois qu'il introduit un élément qu'il estime nécessaire au sens, sauf s'il prétend donner une version littérale, 'diplomatique' si l'on veut, ce qui n'est pas le cas ici ; p. 71 (LX), l. 10, « Cologne sur mer » aurait mérité une note (l'occurrence ne figure pas dans l'index ; dans l'éd. P. Meyer et G. Huet, la forme apparaît au v. 1682 mais elle est erronément référencée au v. 1622 dans l'index) ; p. 105 (LXXXVIII), l. 4, la traduction « L'empereur ne peut s'en empêcher de pleurer » est bien maladroite pour « Li emperere plore ; ne s'e[n] pot

a[s]tenir » (v. 2868), où « e[n] » anaphorise « plore » dans une proposition différente (source et anaphore ne sont donc pas co-occurentes comme dans la traduction) ; p. 118 (XCVI), l. 8 (v. 3319) : « ils ont monté l'escalier principal » est en effet étrange, puisque les personnages descendent les degrés pour se rendre à la cuisine (*id.* dans l'édition de P. Meyer et G. Huet) ; la note 3318, p. 171, relève la bizarrerie mais la justifie par un emploi usuel de *monter contremont* au sens de 'se déplacer' ; il me semble toutefois que, cet emploi du verbe *monter* étant tout à fait exclu en français contemporain, il conviendrait de traduire différemment ('ils prirent l'escalier', par ex.) ; au demeurant, cet emploi ne me semble pas du tout usuel en AF pour signifier un mouvement de descente (je n'en relève pas d'exemple, sauf erreur, dans TL ni dans Gdf) et il serait indispensable de documenter cette acception (*contremont* signifie 'vers le haut' ou 'en avant', mais pas, sauf ignorance très possible de ma part, 'vers le bas') et je crains qu'il ne s'agisse d'une bévue d'un quelconque intermédiaire qui n'a pas bien compris la situation ou de l'auteur lui-même qui l'aurait oubliée ; p. 118 (XCVI), deux lignes avant la fin : « les repas », lire *le repas* ; p. 119 (XCVII), l. 17 : « la moitié du pays en a beaucoup souffert grandement » (v. 3366, « tot la moistié en pesa », leçon rejetée par P. Meyer et G. Huet) est mal dit ; p. 119 (XCVII), l. 17 : « laisse », lire *laisser* ; p. 120 (XCIX), l. 13, la mention, aux côtés de l'ours et du lion, du « daim » (v. 3260) qui pourrait dévorer des voyageurs sans abri mériterait une note explicative, d'autant plus nécessaire que dans l'édition de P. Meyer et G. Huet il est question de « chien » ; p. 136 (CXIV), l. 4 : « toutes les vivres qu'il a apportées », lire 'tous les vivres qu'il a apportés' ; p. 137 (CXIV), l. 2 et p. 173, note 3965 : la leçon « chalant » et sa glose 'compagnon' me paraissent moins gênantes qu'à la traductrice : il est parfaitement loisible de supposer que Tomile, que l'on emmène prisonnier, est attaché à l'un de ses compagnons d'armes de la ville de Mayence, sans que le narrateur éprouve le besoin de préciser lequel ; p. 141 (CXVII), l. 20, la situation n'est pas claire (Landri, fils de Doon, s'adresse à son oncle Pépin au palais de Cologne, v. 4119) : « Plaise à Dieu que jamais je n'accepte de vous un seul denier à compter de mon adoubement », qui suggère que Landri n'est pas adoubé à ce moment du récit ; or, quelques jours plus tard (p. 147, CXXIII, l. 12), Guinemant recommande à Landri de retourner dans le pays où il fut adoubé (événement évoqué en effet précédemment, p. 64 [LVI], l. 1 = LV, v. 1430 « ot Landris ses ados ») ; la contradiction disparaît si, dans « Ja Damedieu ne place que puis que cein espée/Que je tiengne de vous une sole denrée » (v. 4119-20), l'on donne à « puis que » une valeur mitigée de temps et de cause (rare mais possible depuis le *Roland*) et que l'on traduise comme suit : 'À Dieu jamais ne plaise que, dès lors que/puisque je porte une épée, je tiens de vous la valeur d'un seul denier' ; ou bien l'on peut comprendre *cein* comme un passé (= *ceins*) et traduire : 'À Dieu jamais ne plaise que, depuis que je ceignis une épée, je tiens de vous la valeur d'un seul denier' (Landri exprimerait le souhait de voir se prolonger la situation d'indépendance que l'attitude de son oncle lui a imposée depuis son adoubement) ; p. 158, note 133, l'expression *valissant un bouton* ne signifie pas « littéralement » 'ne vaut pas un bouton' comme cela est dit, mais l'inverse ; p. 169 (XCII), note 3021, la traductrice suggère, pour expliquer que Tomile, s'adressant à son petit-fils Malingre, l'appelle mon « neveu » (p. 51, XXXIX, l. 7) et que Malingre appelle « mon oncle » son grand-père (p. 112, XCIII, l. 2), que « le lien *oncle/neveu* est particulièrement privilégié et symbolique dans la société du Moyen Âge » : je me demande s'il ne s'agit pas plutôt d'un topos littéraire que d'un fait social (pour la confirmation duquel quelque référence serait bienvenue) ; de surcroît le couple

Malingre/Tomile fait ainsi structurellement pendant au couple Landri/Pépin, à la faveur de l'ambivalence de *nies* ; p. 175, répétition de la note 4500 sous CXXX.

INDEX

Mots-clés : chanson de geste, manuscrit unique, traduction

nomsmotscles Pépin (roi)

Thèmes : Alexandre (empereur), Doon de la Roche, Ganelon, Guinemant, Landri, Malingre, Olive, Salmandrine, Tomile

Keywords : chanson de geste, unique manuscript, translation

Parole chiave : canzone di gesta, manoscritto unico, traduzione

AUTEURS

STÉPHANE MARCOTTE

Maître de conférences à l'université Paris IV – Sorbonne